



Règlement d'admission en formation au BTS Économie Sociale et Familiale

1- Effectifs pour la rentrée 2024 :

24 places maximum dans la promotion

2- Calendrier des recrutements :

Le dossier d'inscription est à retirer auprès de l'établissement de formation à partir de janvier 2024, il est également téléchargeable sur le site du centre de formation.

3- Coûts de la formation :

- Frais de gestion du dossier d'inscription à la sélection d'entrée en formation : 35 euros
- Les autres frais seront fonction du parcours suivi et donc du nombre d'heures de formation dispensées (devis personnalisé sur demande).

L'admission en formation est organisée par le Centre de Formation et de Promotion de Champcevinel sur la base du présent règlement d'admission.

Il est communiqué au candidat avec le dossier d'inscription. Il est consultable sur le site Internet du CFP Champcevinel.

Le règlement d'admission précise les voies de formation, les modalités de dépôt des dossiers d'inscription et de sélection.

3 - Les voies de formation

Les voies de formation ouvertes au CFP de Champcevinel sont :

- Salarié en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation
- Salarié en poste : CPF de transition, CPF, proA, plan de développement des compétences contrat aidé...
- Demandeur d'emploi : CPF, possibilité de prise en charge individuelle par Pôle Emploi, AGEFIPH
- Financement individuel

4 - Modalités de dépôt de dossier auprès de l'établissement de formation

Faire la demande du dossier d'inscription auprès du CFP ou le télécharger sur le site internet du CFP et le renvoyer complété avant septembre 2025.

Le dossier à nous retourner doit contenir :

- une lettre de motivation
- un CV
- une photo d'identité (format numérique de préférence)
- une copie des diplômes
- les bulletins scolaires de 1^{ère} et de terminale

L'étude du dossier de candidature est subordonnée à la production de ces documents.

5 - Les pré-requis :

- Avoir un niveau bac ou équivalent

6 - La commission d'admission :

La commission d'admission est composée :

- du Directeur de l'établissement de formation ou de son représentant
- des responsables de la formation BTS ESF

La commission a pour but :

- de vérifier que le candidat possède une appétence pour les contenus de la formation ;
- de s'assurer de l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation ;
- de s'assurer que le candidat possède les compétences et connaissances de base nécessaires pour aborder le contenu de la formation.

La sélection s'opère :

- suite à une étude de votre dossier

La commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation.

Cette liste précise le nombre de candidats potentiellement retenus et la durée de leur parcours de formation.

En cas de sureffectif, les candidats en financement individuel ne seront pas prioritaires.

7 – Informations sur et aux candidats

Les candidats admis et non-admis sont informés par courrier par le Directeur de l'établissement de formation.

8 - Durée de la validité de la décision d'admission et conditions de report

La sélection n'est valable que pour la rentrée pour laquelle elle a été organisée, sauf cas de force majeure (maladie, accident, maternité) donnant alors droit à un report pour l'année qui suit.

9 - Établissement du parcours personnalisé

Après confirmation par le candidat de son entrée en formation, il sera rédigé un contrat de formation précisant les modalités de formation (nombre d'heures de formation ainsi que la programmation de ces enseignements).

Ce document fera preuve d'un engagement du centre de formation et du candidat à respecter les clauses du contrat de formation.

Fait à Champcevinel, le 13 décembre 2024

David Blondeau

Directeur